

## DECISION DU MAIRE

N°18 /2016

*Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,*

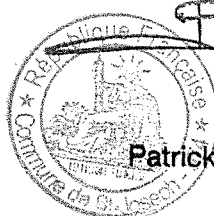
**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°23 du Conseil municipal du 24 avril 2014,

**DECIDE**

- Article 1<sup>er</sup>** .- D'attribuer un prix d'un montant de 416,68 € (quatre cent seize euros et soixante huit centimes) à l'Ecole primaire de Jean-Petit (classe de CM2), sise au n°51 rue Amélie LEBON - 97480 SAINT-JOSEPH, dans le cadre de la remise des trophées Joseph Hubert et des bourses en soutien aux porteurs de projets de la ville, pour un projet intitulé : « De la tradition à la modernité, la future médiathèque de Saint-Joseph».
- Article 2** .- Le montant de cette bourse sera porté au crédit du compte bancaire de l'Ecole de Jean-Petit - n°00040922079.
- Article 3** .- Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Joseph est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Saint-Pierre et affichée aux portes de la mairie.

Fait à Saint-Joseph, le 06 AVR. 2016  
Le Député-Maire



*Patrick Lebreton*  
Patrick LEBRETON